



**MAIRIE DE CIEURAC**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022 à 20 H**  
**Sous la présidence du Maire Guy PEYRUS**

**Présents :** Guy PEYRUS, Anne-Marie CADART, Martine GALTIE, Jérôme DENOUE, Florence ALAUX, Jean-Claude CUBAYNES, Élisabeth CUBAYNES, Jordan HAMADA, Pascal MAUGER, Georges TRIZIS, Frédéric VERGNE.

**Absent excusé :** Mathieu VERGNE

**Excusés avec procuration :** Didier MARABELLE – procuration à Jérôme DENOUE  
Gisèle GAUTIE – procuration à Guy PEYRUS

**Nombre de votants :** 13

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie CADART

**Procès verbal du 07 novembre 2022**

Le procès verbal a été adressé à chaque élu.

Le PV est lu à l'assemblée par la secrétaire de séance : il est adopté à l'unanimité.

**1. Modification de la Délibération du 7 novembre 2022, n° 2022/11/03 - Plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint Jacques de Compostelle**

Modification de la ligne : Vu l'avis favorable de la Commission locale (ou territoriale) du (date) sur la proposition de Plan de gestion local. Cette ligne est supprimée.

Modification de la ligne :

La composante 868-XX « nom de la composante », dont « nom de la collectivité » est propriétaire et/ou gestionnaire a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » (modifier date pour les composantes ajoutées a posteriori).

Modifiée comme suit :

La composante 868-076 Tronçon de Chantier Bach-Cahors dont CIEURAC est propriétaire et/ou gestionnaire a intégré la Liste du Patrimoine mondial de l'Unesco en tant que composante du bien en série « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ».

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Vote : 12 pour ; 0 contre ; 1 abstention

## **2. Avis sur le projet de construction d'une unité de fabrication de menuiserie industrielle (Bois, PVC, Aluminium) à Fontanes.**

Monsieur le maire expose le dossier du projet de construction d'une « unité de fabrication de menuiserie » (Bois, PVC, Aluminium) sur la commune de Fontanes 46230.

Le gérant de cette unité est M. PONS Franck, de la société PONS MENUISERIES de LAMAGDELEINE. L'emplacement de cette usine est prévu : ZAC des Falguières 46230 Fontanes, limitrophe à la commune de Cieurac, entre l'A20 et la route Départementale 19.

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal les incidences notables sur l'environnement d'après le rapport rédigé par DERKA Industriel.

Considérant que les études sur les rejets ont été réalisées par des bureaux spécialisés,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable.

**Vote : 8 pour ; 0 contre ; 5 abstention**

### **QUESTIONS DIVERSES**

- A) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été sensibilisé par un certain nombre de décideurs concernant le contexte actuel des fortes hausses du prix de l'énergie (électricité). Nombreuses sont les communes à vouloir sortir du groupement (avec l'appui du Syndicat de l'Energie qui en assure la coordination) dont elles sont membres, afin de pouvoir revenir au TRVE (Tarif Réglementé de vente).
- B) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un devis comparatif entre un enrochement (12500 € environ) et un reprofilage du talus le long du terrain de pétanque pour un montant de 4320 €.
- C) Les habitations éligibles à la fibre ont été équipées en 2022 ; courant 2023, le programme sera prolongé.
- D) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la FDEL a reporté la pose de 4 candélabres pour manque de matériaux (dossier suivi par Frédéric VERGNE).
- E) Monsieur le Maire informe l'assemblée que la coupure d'éclairage public de 23 h 30 à 5 h 30 (FDEL) a bien été prise en compte.
- F) Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Association des Maires de France (AMF) dénonce les grandes difficultés financières rencontrées dans nos communes. De ce fait tous les maires se convertissent à la sobriété. Ce sera le cas de notre commune.
- G) Le Président du Comité des Fêtes de Cieurac a adressé un courrier à chaque élu mentionnant les dates réservées pour leurs activités courant 2023. De plus, compte tenu de la coupe du monde de rugby 2023, 8 dates supplémentaires sont sollicitées courant septembre et octobre. Ces demandes de dates seront discutées lors d'un prochain conseil municipal.

H) Les colis de Noël pour nos aînés ainsi que les bulletins municipaux du 2<sup>ème</sup> semestre 2022 seront distribués courant décembre.

I) Monsieur le Maire rappelle que, lors de la location de la salle polyvalente, les clés doivent être remises aux demandeurs le vendredi soir comme le stipule la convention.

La séance est levée à 10 heures.

Le Maire,

Guy PEYRUS

La secrétaire de séance

Anne-Marie CADART